

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de VILLERS-LES-POTS (21699)



PIECE 6.1 – ANNEXES SANITAIRES

Révision prescrite par délibération du : 12/04/2021

Arrêté par délibération du :

DATE ET VISA

DOSSIER DE CONCERTATION

- Plan du réseau d'alimentation en eau potable
- Plan du réseau d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr

www.dorgat.fr

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable et d'Assainissement (**SIAEPA**) **Saône Mondragon** avait la charge de l'eau potable sur le territoire communal. Il comprenait : VILLERS-LES-POTS, ATHEE, PONCEY-LES-ATHEE et MAGNY-MONTARLOT et son siège était sis au 1 rue Saint Michel à VILLERS-LES-POTS.

Les activités ont été confié par contrat de concession à la société SUEZ sous la forme d'un affermage. Ce contrat d'affermage a pris effet au 27/08/2011 et arrive à échéance le 31/08/2023.

La communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône est devenue compétente en matière d'eau et d'assainissement le 01/01/2020 suite à la loi NOTRe de 2015, ce qui explique qu'elle se substitue à l'ancien syndicat.

Au 1er janvier 2020, la communauté de communes a repris les contrats et conventions en cours en lieu et place des communes et syndicats qui ont transféré leur compétence. L'alimentation en eau potable des quatre communes de **Villers-les-Pots**, Poncey-lès-Athée, Athée et Magny-Montarlot qui constituaient le syndicat de Saône Mondragon dissous au 1er juin 2021, provient d'un achat d'eau à la collectivité de Dijon Métropole.

Cet achat d'eau est régi par une convention signée le 24/11/2009, qui a pris fin au 1er avril 2021. Ainsi, un renouvellement de la convention d'achat d'eau s'est avéré nécessaire. La proposition qui a été faite par la collectivité de Dijon Métropole est la suivante : Dijon Métropole alimente en eau potable en totalité les besoins des quatre communes de l'ancien syndicat de Saône Mondragon (dont VLP). Les contreparties assorties d'engagements de la part de la CAP val de Saône sont les suivantes :

- Continuer à mettre en place des mesures préventives visant à réduire les apports en nitrates et pesticides sur les aires d'alimentation de captage,
- Mener une politique d'investissement et d'exploitation de son réseau permettant le maintien d'un rendement de réseau performant,
- Privilégier l'usage de ses ressources jusqu'à hauteur de leur autorisation,
- Accompagner Dijon Métropole en matière de protection des ressources et notamment sur les aires d'alimentation de captage des ressources situées en ZR,
- Accompagner les actions de Dijon Métropole en matière de stratégie alimentaire territoriale en favorisant sur son territoire l'implantation d'une agriculture permettant une transition alimentaire vers un modèle favorisant les circuits courts, la qualité de produits, de l'alimentation et de l'environnement.

La provenance de l'eau reste inchangée. Le volume maximal annuel réservé est de 200 000 m³. Les éléments conventionnels concernant les points de livraison, de comptage, la pression de l'eau livrée et la qualité de l'eau délivrée restent inchangés. Ladite convention a été signée entre Dijon métropole et la Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône au sujet de l'approvisionnement en eau.

L'alimentation en eau potable est assurée par les puits de Dijon localisés à Flammerans et Poncey-lès-Athée ainsi que par le puits de VILLERS-LES-POTS bien que ce dernier ne soit plus utilisé pour l'alimentation humaine.

De plus, courant 2022, des études doivent être conduites sur le puits de VILLERS-LES-POTS par la communauté de communes afin d'évaluer le potentiel d'exploitation de cette ressource en eau actuellement inexploitée mais estimé à environ 90 000m³ annuels. La société DIANA prélève environ 150 000m³ par an depuis la remise en fonctionnement de son puits en 2020 ce qui réduit considérablement la consommation réalisée sur le réseau communal.

Le rapport annuel 2020 de SUEZ relatif à l'adduction d'eau potable indique :

- « Sollicitation de la communauté de communes Cap Val de Saône pour transmission de données techniques dans le cadre de la prise de compétences.
- Diana : l'entreprise a stoppé son approvisionnement en eau potable via le réseau de distribution à partir du 25 mai 2020. Cela est due à la mise en service de leur usine de traitement d'eau potable qui a été réhabilitée.

- Des baisses de pressions ont été constatées par quelques usagers à Villers Les Pots. »

VILLERS-LES-POTS	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	479	485	1,3%
Collectivités	13	12	- 7,7%
Professionnels	10	9	- 10,0%
Autres	0	0	0,0%
Total	502	506	0,8%

Nombre de clients pour l'eau potable à VILLERS-LES-POTS en 2019 et 2020 – Source : Rapport annuel SUEZ 2020

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable et d'Assainissement (**SIAEPA**) **Saône Mondragon** avait la charge de l'eau potable **et de l'assainissement** sur le territoire communal. Il comprenait : VILLERS-LES-POTS, ATHEE, PONCEY-LES-ATHEE et MAGNY-MONTARLOT et son siège était sis au 1 rue Saint Michel à VILLERS-LES-POTS.

Les activités ont été confié par contrat de concession à la société SUEZ sous la forme d'un affermage, pour l'exploitation des réseaux, ainsi que de la station d'épuration. Ce contrat d'affermage a pris effet au 27/08/2011 et arrive à échéance le 31/08/2023.

La communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône est devenue compétente en matière d'assainissement suite à la **loi NOTRe de 2015**. Le transfert de compétence assainissement a été effectif, comme pour l'eau potable à compter du 01/01/2020, ce qui explique qu'elle se substitue à l'ancien syndicat.

Un schéma directeur d'assainissement vient d'être réalisé par la CAP Val de Saône. Cette étude réalisée par le cabinet VERDI et présentée en janvier 2022 comprend un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (du réseau et des stations d'épuration) ainsi qu'un programme pluriannuel d'actions à mettre en place pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement. Une majorité des informations du présent titre sont issues de ce schéma directeur, tandis que d'autres informations proviennent du rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ.

Les eaux usées sont collectées vers la station de traitement des eaux usées d'AUXONNE qui a une capacité nominale de 24 500 EH. Elle traite les effluents des communes suivantes :

- Auxonne,
- Labergement les Auxonne,
- Athée,
- Poncey-les-Athée,
- Villers les Pots,
- Magny Montarlot,
- Tillenay : uniquement le quartier de la Gare d'Auxonne.

De plus, plusieurs établissements possèdent des conventions de déversement dans le réseau collectif aboutissant à la station. La station d'épuration est de type boues activées avec nitrification, dénitrification et déphosphatation. Elle a fait l'objet d'un redimensionnement en 2 000. D'après l'analyse des volumes facturés, le débit moyen journalier attendu en entrée de station d'épuration est de 1 310 m³/j avec un débit de pointe de 32.1l/s (soit 115 m³/h).

Selon le rapport annuel 2020 du délégataire, élaboré par SUEZ au sujet du service de l'assainissement, les volumes assujettis à l'assainissement en 2020 étaient de 119 695.7 m³ ; soit une hausse de 17.1% par rapport à 2019.

VILLERS-LES-POTS	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	478	484	1,3%
Collectivités	11	10	- 9,1%
Professionnels	11	9	- 18,2%
Autres	0	0	0,0%
Total	500	503	0,6%

Nombre de clients à l'assainissement collectif à VILLERS-LES-POTS en 2019 et 2020 – Source : rapport annuel SUEZ 2020

Concernant le fonctionnement de la station :

- Le schéma directeur de 2022 indique que :

- « La charge de pollution moyenne en entrée de station est d'environ 12 550 EH soit un peu plus de 51% de la capacité nominale de la station (24 500 EH).
- La charge hydraulique moyenne en entrée de station est de 58% du volume de temps sec fixé par le constructeur (4 482 m³/j)
- Elle pourra donc accueillir la totalité des futurs habitants projetés, à savoir + 3 590 nouveaux habitants à horizon 2035***.
- Une réserve est toutefois émise car il arrive plusieurs fois dans l'année que des pics de pollution soient enregistrés : la pollution reçue est alors voisine de la capacité nominale de la station d'épuration ».

*Le schéma directeur part de la population de 10 793 habitants en 2015 (pour les 6 communes raccordées à la STEP) + 3590 = 14 383 habitants, **soit une évolution de + 33 % entre 2015 et 2035.**

Pour information, les populations légales de l'INSEE au 01/01/2019 indiquent une population totale pour ces 6 communes de 10 844 habitants, soit un chiffre assez similaire au chiffre de départ 2015 retenu par le schéma directeur de 10 793 habitants.

Le document de « Porté à la Connaissance de l'Etat adressé à la Commune de VILLERS-LES-POTS dans le cadre de la présente procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme indique que « Depuis 2018, la station a reçu des charges hydrauliques et organiques dépassant sa capacité nominale ». Le Schéma Directeur 2022 alerte également sur le fait qu'il existe une problématique de stockage des boues de la station d'épuration d'Auxonne. A ce titre, la collectivité mène actuellement une réflexion pour étendre la capacité de stockage, en utilisant une surface bétonnée disponible à côté du hangar actuel.

Certains postes de refoulement présentent des dysfonctionnements provoquant des déversements dans le milieu naturel, dont celui de la décharge à VILLERS-LES-POTS, pour lesquels des propositions de travaux sont faites dans l'étude du Schéma Directeur 2022.

Le dégrilleur de la station posait problème mais a été remplacé fin 2021 ou début 2022 et ne pose plus problème. La filière boue était difficile à exploiter et la qualité des boues extraites mauvaise. Le renouvellement de la filière a été réalisé en 2019.

Le réseau collectif d'eaux usées subit un problème d'eaux claires parasites. D'après le Schéma Directeur 2022, durant les deux campagnes de mesures effectuées, l'une en nappe basse de juin à juillet 2018 et l'autre en nappe haute de janvier à février 2020, il a été observé :

- Eaux claires parasites permanentes : Les campagnes de mesures et les inspections nocturnes ont mis en évidence 1809 m³/j d'ECPP.

- Eaux claires météorites : Les campagnes de mesure ont mis en évidence une surface active raccordée 55 Ha
- Fonctionnement des trop pleins et déversoirs d'orages : seul le trop-plein du poste Abattoir a déversé au milieu naturel lors des campagnes de mesure. Cela a eu lieu une fois pendant une pluie de retour 1 mois. Il n'existe pas de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement

Il n'est pas prévu de travaux sur la STEP elle-même concernant la problématique des eaux claires parasites, l'objectif étant de réduire le volume de ces ECP en amont de leur arrivée sur la station. Les propositions de travaux du Schéma Directeur pour réduire les eaux claires parasites portent sur :

Travaux phase 1 (prioritaires) :

- La déconnection du réseau de branchements d'eaux pluviales raccordés par erreur sur le réseau d'eaux usées à ATHÉE et PONCEY-LES-ATHÉE.
- La rénovation de tronçons de réseaux dans différentes communes et quartiers dont plusieurs à VILLERS-LES-POTS (souvent par Chemisage continu).
- La réparation de certains branchements de particuliers ou de celui de l'usine DIANA à VILLERS-LES-POTS

Travaux phase 2 (non urgents) : uniquement sur Auxonne, par la réhabilitation de 5 tampons à Auxonne et création d'une extension de réseau.

Travaux phase 3 :

- Lutte contre la formation d'H₂S via la mise en place d'un traitement par Chlorure Ferrique au niveau de 6 postes de refoulement.

Enfin, la CAP a prévu de lancer en 2022 une étude pour évaluer la faisabilité de retirer du réseau collectif les eaux de lavage de légumes de la société DIANA basée à VILLERS-LES-POTS, représentant environ 9000 Équivalents Habitants annuels.

La commune n'a pas élaboré de zonage d'assainissement.

La compétence ordure ménagère appartient à la Communauté de Communes Auxonne Pontaller (CAP) Val de Saône. Cette dernière gère ainsi la collecte, le traitement, la gestion des déchèteries et les actions de prévention.

Sur le secteur d'Auxonne auquel appartient VILLERS-LES-POTS, la gestion de cette compétence est réalisée de manière directe par l'intermédiaire d'une redevance incitative. Celle-ci est basée sur une part fixe et une part variable. Chaque foyer est doté d'un bac de collecte adapté à sa composition et est facturé en fonction du volume de son bac et du nombre de levées effectuées chaque année.

Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine dans la nuit du mercredi au jeudi, tandis que les déchets recyclables sont collectés tous les 15 jours dans la nuit de jeudi à vendredi.

Des points d'apport volontaires sont également présents sur le territoire communal pour la collecte des déchets recyclables (notamment le verre) :

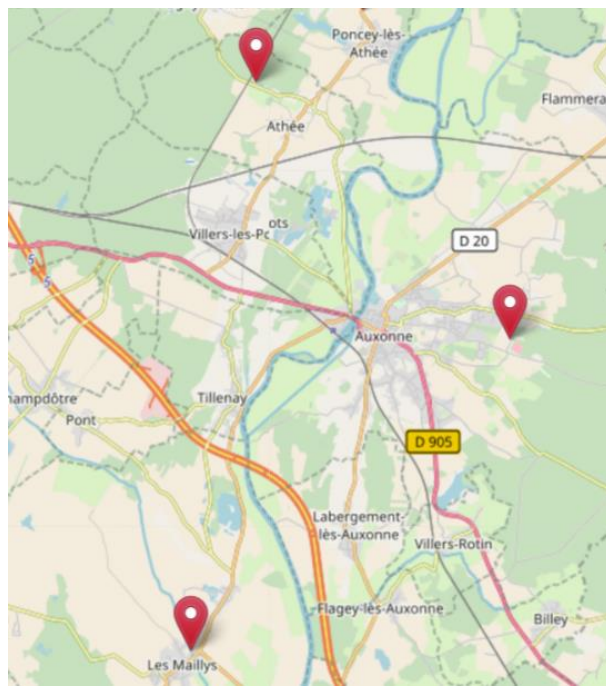
- Rue des Gesserottes
- Rue du Prélot près du cimetière
- Rue de la Carré près de la voie ferrée
- Rue de la Chapelle (nord de la RD905)
- Rue des Pourottes

Sur le territoire intercommunal, les habitants de VILLERS-LES-POTS ont accès à 3 déchèteries à :

- Auxonne : route de Chevigny (déchèterie gérée par SUEZ).

- Pont : chemin de la Tille
- Athée : route de Magny

Il faut noter que la CAP met en œuvre de nombreuses initiatives dans un optique de transition écologique avec un travail de prévention, de conseil et d'accompagnement vers des pratiques vertueuses. De la sorte la CAP a réalisé des guides pour accompagner les administrés dans la réduction de leurs déchets (programmes « presque » zéro déchets), elle incite à l'achat local, propose la vente de composteurs...



Déchèteries à proximité de VILLERS-LES-POTS – Source : CAP Val de Saône